JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanriqths.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°001/JUST/2025

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RENSEIGNEMENT DU HAUT KATANGA DEVRAIT ORDONNER LA LIBERATION DE JEAN CLAUDE NDALA, CADRE DU PARTI POLITIQUE ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République Démocratique du Congo, est vivement préoccupée par les multiples cas d'arrestation des opposants au régime de l'actuel Président de la République, Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

En effet, d'après un communiqué rendu public par le coordonnateur provincial d'Ensemble pour la République, parti politique de Monsieur Moise KATUMBI CHAPWE, une dénonciation est faite sur l'enlèvement de l'un de leur membre en la personne de Monsieur Jean Claude NDALA MUSELWA, détenu au cachot de l'agence nationale de renseignement de Lubumbashi dont les agents ont également emporté le véhicule de Monsieur MASUDI SUDI MBAYO. Ces informations ont été certifiées par les visites effectuées aux bureaux de l'ANR province et l'ANR Ville par les membres de JUSTICIA Asbl, sans qu'il ne soit clairement formulé des griefs à sa charge.

Cette manière de procéder renvoie aux intimidations des opposants pour les réduire au silence face à la question de l'heure, ***''le changement ou la modification de la constitution''***.

Il faut rappeler que depuis que le Président de la République a lancé les débats autour du changement de la constitution, aucune tolérance politique n'est admise pour ceux qui sensibilisent ou qui mobilisent les masses contre ce changement, alors que ceux qui soutiennent l'idée de changement de la constitution ont le droit de placer des affiches, de s'exprimer et de sensibiliser sans qu'ils ne soient inquiétés.

Pour JUSTICIA Asbl, l'ANR est un service public au service de l'Etat et non un service instrumentalisé pour la répression des voies pacifiques discordantes ou des opposants politiques et des membres de la société civile.

Eu égard à ce qui précède et pour raison du renforcement de la démocratie et des libertés d'opinion et d'expression garanties par la constitution à tous les citoyens congolais, JUSTICIA Asbl demande au Directeur provincial de l'ANR/Haut Katanga de procéder à la libération de Monsieur Jean Claude NDALA ainsi que à la restitution du véhicule de Monsieur MASUDI SUDI MBAYO.

Fait à Lubumbashi, le 04 janvier 2025

Pour JUSTICIA Asbl

Maitre Timothée MBUYA

Président